

Communiqué

Inscription à la Restauration Scolaire

Le Maire, Président de la Caisse des Ecoles informe les parents d'élèves que la 2^{ème} campagne d'inscription à la restauration pour la rentrée scolaire de septembre 2022 est programmée du :

« **Mardi 23 août au Vendredi 09 septembre 2022** » selon le planning suivant :

JOURS	HORAIRES	SITE
LUNDI	8 H 15 A 12 H 00	Salle polyvalente de Gros-cap
MARDI		Hall de la nouvelle école des Mangles
MERCREDI	PAS D'INSCRIPTION - ACCUEIL EN RÉGIE POUR PAIEMENT EN ESPÈCE ET RÉGULARISATION DES DETTES PAR CB-CHÈQUE ET ESPÈCE	
JEUDI	8 H 15 A 12 H 00	Salle polyvalente de Bazin
VENDREDI		Salle Polyvalente du Bourg
MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS DANS LES SECTIONS : CB ET CHÈQUE MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS LE MERCREDI : ESPÈCE - CB ET CHÈQUE		

Pour garantir la sécurité de tous, les parents d'élèves sont invités à se présenter :

- Avec leur propre stylo et leur masque de protection

COPIE DES PIÈCES

- La fiche de renseignement jointe dûment complétée en recto-verso puis datée et signée,
- Certificat médical bien précis en cas d'allergie ou de contre-indication alimentaire délivré par un professionnel de santé,
- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021 /ou avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020,
- Copie des justificatifs de ressource : (3 dernières fiches de paie de chaque conjoint (*si vous travaillez*), attestation d'Assedic (*si vous percevez les ASSEDIC*), retraite, jugement de divorce (pension alimentaire) ou de placement, invalidité, KBIS (*pour les commerçants*), contrat d'accueil (*pour les assistantes maternelles*) ...
- Copie du justificatif des prestations familiales (attestation CAF) de moins de trois mois,
- Copie de justificatif de domicile (eau, électricité, téléphone...) de moins de trois mois,
- Copie de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille pour une première inscription,
- Toutes réclamations (report, remboursement etc.) devront être formulées par un écrit, appuyées par un justificatif (reçu etc.) et joint au dossier d'inscription.

TARIFICATION SELON LE REVENU DES MENAGES

REVENUS DU MÉNAGE	Maternelle – Primaire (Forfait mensuel/enfant)
Entre 0 € et 1 303 € smic net 35 h (valeur Smic de janvier 2022)	20 €
Entre 1 304 € et 1 565 €	22 €
À partir de 1 566 €	27 €

Les parents devront impérativement régler leur dette avant de procéder à l'inscription 2022-2023

L'inscription au restaurant scolaire ne sera validée qu'après le règlement à la régie.

Le Maire, Président de la caisse des écoles remercie les parents d'élèves et les administrés pour leur compréhension et leur coopération,

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : le Bureau de la Caisse des écoles ou la Régie de la Ville :

Bureau Caisse des écoles
Tel directe : 0590 22 67 62 / Mail : cde@villepetitcanal.fr

Régie
Tel : 0590 48 42 46 / Mail : f.lucol@villepetitcanal.fr



RESTAURATION SCOLAIRE

VILLE DE PETIT-CANAL

ANNÉE SCOLAIRE : 2022-2023

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION
AU RESTAURANT SCOLAIRE**
(À remplir correctement et à remettre obligatoirement lors de l'inscription)

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LÉGAL :

M. & Mme Mademoiselle Madame Monsieur

Nom :

E-Mail :@.....

ADRESSE DU RESPONSABLE LÉGAL :

Adresse :

Code Postal et commune :

SITUATION FAMILIALE :

Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (Veuve) Vie maritale

Pacsé (e) Célibataire Autre Précisez

RENSEIGNEMENT FAMILLE

	<input type="checkbox"/> Père ou <input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Mère ou <input type="checkbox"/> Conjointe	Autre (Précisez).....
Nom
Prénoms
Tel Fixe	0590	0590	0590
Portable	0690	0690	0690
Employeur
Profession
Fixe professionnel	0590	0590	0590
GSM Professionnel	0690	0690	0690
Télécopie	0590	0590	0590

